



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

001/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 007-210703401-20240408-2024_037-DE

510

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 1

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2024 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 9 Date de convocation : 25 mars 2024	

L'an deux mille-vingt-quatre, le 08 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Sylvie GOUNON, et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Philippe RIVAT, M. Robert FESCHET à M. Alain LOUCHE

Excusées : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER, Mme Chantal REDON

Secrétaire de séance : Gérard MERCIER

Quorum : 6

Objet : Vote du compte de gestion 2023 (M57)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le CCAS ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, décide :

1 - D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par M. Alain MOREAU, chef de service du Service de Gestion Comptable de Privas ;

	FONCTIONNEMENT
Dépenses : opération de l'exercice	10 777,03 €
Résultat reporté	
TOTAL de l'exercice	10 777,03€
Recettes : opération de l'exercice	10 259,00 €
Résultat reporté	14 922,11 €
TOTAL de l'exercice	25 181,11€
RESULTAT de clôture : DEFICIT	
RESULTAT de clôture : EXCEDENT	14 404,08 €
RESULTAT DEFINITIF : EXCEDENT	14 404,08 €

2 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 09/04/2024

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 09 avril 2024

Le Président,



Alain LOUCHE

Affichage et publication le 09/04/2024



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

002 / 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20240408-2024_038-BF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 2

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2024
Nombre de membres en exercice : 11	
Nombre de membres qui ont délibéré : 9	du
Date de convocation : 25 mars 2024	

L'an deux mille-vingt-quatre, le 08 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Sylvie GOUNON, et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Philippe RIVAT, M. Robert FESCHET à M. Alain LOUCHE

Excusées : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER, Mme Chantal REDON

Secrétaire de séance : Gérard MERCIER

Quorum : 6

Objet : Approbation du compte administratif du budget CCAS 2023 (M57)

Sous la présidence de Madame Ingrid RABATÉ, adjoint en charge des affaires sociales, la commission administrative du CCAS examine le Compte Administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	10 777,03 €
Recettes :	25 181,11 €
Excédent de clôture :	14 404,08 €

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Président, la commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget du CCAS 2023.

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 09 avril 2024

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendus exécutoire par dépôt en préfecture le 09/04/2024

Affichage et publication le 09/04/2024



Neyras 003/2024

DELIBERATION N° 3
Affectation du résultat
du Compte Administratif 2023

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	9
Voies	Contre 0 Pour 9

Ardèche
Centre Communal
d'Action Sociale

L'an deux mille-vingt-quatre, le 09 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etant présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Sylvie GOUNON et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.
Absent :
Absert ayant donné procuration : Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Philippe RIVAT, M. Robert FESCHET à M. Alain LOUCHE
Excusés : Mme Brigitte DURANT SAINT-OMER, Mme Chantal REDON
Secrétaire de séance : M. Gérard MERCIER

1° L'ui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		14 922,11 €			14 922,11	
Opérations de l'exercice	10 777,03 €	10 259,00 €			10 777,03 €	10 259,00 €
Totaux	10 777,03 €	25 181,11 €	-	-	10 777,03 €	25 181,11 €
Résultat de clôture		14 404,08 €				14 404,08 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	
Restes à réaliser	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
des restes à réaliser	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	
au compte 001 - EXCEDENT d'investissement reporté	
au compte 1008 - Investissement	
14 404,08 €	
au compte 002 - EXCEDENT de fonctionnement reporté	
au compte 002 - DEFICIT de fonctionnement reporté	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Recommande la sincérité des restes à réaliser

5° Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

A. VEYRAS, le 09 avril 2024

Le Président,



Alain LOUCHE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20240408-2024_039-DE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 09/04/2024

Affichage et publication le 09/04/2024



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

004 / 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 007-210703401-20240408-2024_040-BF

510

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 4

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Transmis par ACTE le <u>AR N° : 007-210703401-2024</u> du
Nombre de membres qui ont délibéré : 9 Date de convocation : 25 mars 2024	

L'an deux mille-vingt-quatre, le 08 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Sylvie GOUNON, et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Philippe RIVAT, M. Robert FESCHET à M. Alain LOUCHE

Excusées : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER, Mme Chantal REDON

Secrétaire de séance : Gérard MERCIER

Quorum : 6

Objet : Vote du budget primitif 2024 (M57)

Monsieur Alain LOUCHE, Président du CCAS et Madame Ingrid RABATÉ, adjointe en charge du social, présentent le budget primitif 2024 auquel est jointe la note de présentation brève et synthétique du budget 2024.

La section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 19 904,08 €.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 comme suit : la section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 19 904,08 €.

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 09 avril 2024

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 09/04/2024

Affichage et publication le 09/04/2024



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

005 / 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 5

Séance du 08 avril 2024

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Transmis par ACTE le <u>AR N° : 007-210703401-2024</u> du
Nombre de membres qui ont délibéré : 9 Date de convocation : 25 mars 2024	

L'an deux mille-vingt-quatre, le 08 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Sylvie GOUNON, et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Mme Marie-Thérèse MATHON à Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert FESCHET à M. Alain LOUCHE

Excusées : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER, Mme Chantal REDON

Secrétaire de séance : Gérard MERCIER

Quorum : 6

Objet : demande d'aide pour un voyage à l'étranger

Madame Ingrid RABATÉ présente la demande d'aide formulée par un lycéen, ██████████ scolarisé au lycée Léon PAVIN de Chomérac et résidant à VEYRAS. Elle précise que cet élève participe à des cours d'anglais avec l'association « ZE Club d'anglais ». L'association a pour projet de partir en Ecosse afin d'améliorer l'anglais des adhérents. Le coût du voyage s'élève à 949 €. Différentes actions sont menées par les adhérents afin de récolter des fonds pour financer ce voyage.

Madame Ingrid RABATÉ propose de répondre favorablement à une aide financière à hauteur de 150 €.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière de 150 € à ██████████

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 09 avril 2024

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 09/04/2024

Affichage et publication le 09/04/2024